ART. 2 N° 914

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N º 914

présenté par

M. Saintoul, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisa Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 2

RAPPORT ANNEXÉ

Rédiger ainsi l'alinéa 60 :

« En l'état, nous ne proposons pas de sortir immédiatement de l'Alliance atlantique. Toutefois, le retour de la France dans son commandement intégré en 2008 a été présenté comme un pari afin de gagner en influence. Il n'a pas été gagné. Il cantonne la France à n'être aux yeux du monde qu'un faire-valoir des États-Unis et l'empêche de se faire entendre pour ce qu'elle est, une puissance universaliste. C'est pourquoi nous proposons le retrait de la France du commandement intégré de l'organisation. Ce faisant, elle adresserait au monde le signal qu'une voie tierce existe pour les peuples souhaitant préserver leur indépendance. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe LFI NUPES propose le retrait de la France du commandement intégré de l'ONU.